

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 8 mai 2018 à 19h30 à l'Hôtel de ville de la Municipalité des Cèdres au 1060, chemin du Fleuve, Les Cèdres (Québec), J7T 1A1

Présences :

Les conseillers Mme Aline Trudel, MM. Michel Proulx, Serge Clément, Bernard Daoust, Louis Thauvette et Marcel Guérin, sous la présidence du maire, M. Raymond Larouche

Sont également présents :

M. Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire trésorier agissant à titre de secrétaire de la séance
Mme Chantal Primeau, adjointe à la direction générale et greffe

Ayant constaté le quorum, le président d'assemblée, M. Raymond Larouche, déclare la séance légalement ouverte.

2018-05-132 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 mai 2018

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 mai 2018 comme suit:

L'ordre du jour se lit comme suit :

Moment de réflexion

1. Ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 mai 2018

2. Adoption du procès-verbal

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 avril 2018

3. Affaires financières

3.1 Acceptation des comptes du 12 avril au 9 mai 2018

3.2 Acceptation de la liste des bons de commande du 4 au 30 avril 2018

3.3 Demandes de subventions, financement et autre

3.3.1 M. Guy Léveillé : 48 heures vélo / Fais-Un-Voeu Québec

3.3.2 Modification de la résolution numéro 2018-02-35 - Demande d'aide financière pour le développement du sport et de l'activité physique dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV

3.3.3 Tournoi de balle donnée de haut et moyen calibre au profit du Championnat canadien

3.3.4 Hébergement La Passerelle : achat d'un billet de golf dans le cadre de la 3^e édition

3.3.5 Demande de subvention discrétionnaire pour l'amélioration du réseau routier municipal

3.3.6 Tournoi de golf 2018 au profit du Club Optimiste Les Cèdres

- 3.4 Planitaxe (Éthier avocats Inc.) : mandat professionnel pour récupération additionnelle de TPS et TVQ pour l'année 2018
- 3.5 Roxboro Excavation Inc. : acceptation du décompte progressif numéro 3 (finale), certificat d'acceptation finale des travaux et recommandation de paiement pour les travaux exécutés jusqu'au 18 octobre 2016 relativement aux travaux de pavage mécanisé sur le chemin Saint-Féréol nord
- 4. Urbanisme, Environnement et Gestion du territoire**
 - 4.1 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) : demande acceptée pour le 1275, chemin Saint-Féréol (lot 2 048 382) / rénovation du bâtiment principal
 - 4.2 Mise à jour des officiers et fonctionnaires désignés pour l'application de règlements d'urbanisme et certains règlements administratifs
- 5. Règlements**
 - 5.1 Adoption du règlement numéro 381-2-2018 établissant une rémunération au maire et aux conseillers selon la Loi sur le traitement des élus municipaux afin d'augmenter la rémunération de base
 - 5.2 Avis de motion et dispense de lecture - règlement numéro 413-1-2018 modifiant le règlement numéro 413-2017 afin d'ajuster la tarification des biens et services de la Municipalité pour l'année 2018
 - 5.3 Adoption du projet de règlement numéro 413-1-2018 modifiant le règlement numéro 413-2017 afin d'ajuster la tarification des biens et services de la Municipalité pour l'année 2018
 - 5.4 Avis de motion et dispense de lecture - règlement numéro 396-1-2018 modifiant le règlement numéro 396-2016 relativement au plan d'implantation et d'intégration architecturale afin d'effectuer la mise à jour des bâtiments identifiés à l'inventaire du patrimoine bâti, corriger un libellé et créer un nouveau secteur assujetti
 - 5.5 Adoption du projet de règlement numéro 396-1-2018 modifiant le règlement numéro 396-2016 relativement au plan d'implantation et d'intégration architecturale afin d'effectuer la mise à jour des bâtiments identifiés à l'inventaire du patrimoine bâti, corriger un libellé et créer un nouveau secteur assujetti
 - 5.6 Avis de motion - adoption du premier projet de règlement numéro 395-7-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements afin d'autoriser l'utilisation de bâtiments temporaires pour l'agrandissement d'une institution d'enseignement préscolaire et primaire
 - 5.7 Adoption du premier projet de règlement numéro 395-7-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements afin d'autoriser l'utilisation de bâtiments temporaires pour l'agrandissement d'une institution d'enseignement préscolaire et primaire
- 6. Affaires municipales**
 - 6.1 Nomination de M. Marcel Guérin à titre de maire suppléant pour la période du 8 mai au 5 novembre 2018
 - 6.2 Commission des transports du Québec : désignation d'un signataire dans le cadre de la demande d'un permis pour le transport maritime de passagers
 - 6.3 Mise à jour de la Politique des organismes reconnus

- 6.4 Adoption d'une résolution aux fins de confier le mandat aux municipalités d'Austin, Lanoraie, Nantes, Ristigouche-Partie-Sud-Est, Sorel-Tracy et aux autres municipalités qui se sont portées requérantes de nous représenter dans le cadre d'une procédure judiciaire contre le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en raison de l'absence de réponse ou d'une réponse inadéquate à la demande de la municipalité d'obtenir une dérogation au Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection afin de faire appliquer le Règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la Municipalité
- 6.5 Politique de recouvrement de compte en souffrance
- 6.6 Politique relative à l'usage de drogues, d'alcool et de médicaments sur les lieux de travail
- 6.7 Mise à jour de la Politique de subvention aux citoyens pour activités sportives
- 6.8 Acceptation d'officialisation de noms de parcs et lieux publics municipaux
- 6.9 Création d'un comité de pilotage Municipalité amie des aînés (MADA)
- 6.10 Adhésion au Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec et acceptation du partage de la somme allouée dans le cadre du Programme

7. Ressources humaines

- 7.1 Embauche temporaire de M. Edwin-Nicolas Pineda à titre de commis à l'urbanisme et environnement au Service de l'urbanisme
- 7.2 Embauche de M. Alexandre Chiasson à titre de matelot de la navette fluviale
- 7.3 Embauche de M. Nicolas Lebeau à titre de capitaine de la navette fluviale
- 7.4 Nomination de MM André Vinet et Richard Castonguay à titre de chefs d'équipe substitués pour la période estivale au Service des travaux publics
- 7.5 Démission de M. Michel Provencher à titre de pompier à temps partiel
- 7.6 Reconduction de l'embauche temporaire de M. Mathieu Levac à titre de journalier/ouvrier temporaire au Service des travaux publics
- 7.7 M. Guy Léveillé, journalier/ouvrier au Service des travaux publics : confirmation du statut d'employé permanent temps plein
- 7.8 Embauche de M. Simon Riel à titre de technicien en génie civil (poste temporaire / temps plein) : autorisation de signature du contrat de travail
- 7.9 Reconduction de l'embauche de Mme Diane Hervieux à titre de préposée occasionnelle aux prêts à la bibliothèque Gaby-Farmer-Denis

8. Infrastructures et travaux publics

- 8.1 Mandat pour cinq ans à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium)
- 8.2 Implantation d'un arrêt obligatoire à l'intersection des rues Colibris et Champlain
- 8.3 Implantation d'un arrêt obligatoire à l'intersection des rues Rolland et Rolland

9. Loisirs, Culture et vie communautaire

9.1 École Marguerite-Bourgeoys : diverses demandes pour la tenue du duathlon 2018

10. Ressources matérielles et immobilières

10.1 Achat d'un humidificateur pour la bibliothèque Gaby-Farmer-Denis

10.2 Contrat de service d'entretien paysager des arbres, arbustes et massifs floraux municipaux pour la saison estivale 2018

10.3 Contrat de service de patrouille, de surveillance et d'application de certains règlements municipaux pour la saison estivale 2018

10.4 Acquisition de l'immeuble désigné sous le lot numéro 2 047 331 (939, chemin Saint-Féréol)

10.4.1 Autorisation de dépôt et signature d'une offre d'achat

10.4.2 François Leroux, notaire : mandat pour la préparation de l'acte de vente

11. Divers et correspondance

Parole au Conseil

Levée de la séance ordinaire

2018-05-133 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 avril 2018

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 avril 2018 et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 avril 2018 est adopté le tout en conformité du Code municipal.

Adopté à l'unanimité

2018-05-134 Acceptation des comptes du 12 avril au 9 mai 2018

Il est proposé par Bernard Daoust
Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

QUE le Conseil approuve le paiement des comptes du 12 avril au 9 mai 2018 inscrits au journal des déboursés et tel que détaillé sur les listes des comptes payés dûment déposées aux membres du Conseil;

FONDS D'ADMINISTRATION	MONTANT PAYÉ
▪ Paiement par chèques	68 732.72\$
▪ Chèques annulés	(1 095 568.21\$)
▪ Paiements par prélèvement bancaire	103 252.75\$
▪ Prélèvements bancaires annulés	(423.11\$)
▪ Salaires versés – paies numéros 9 à 12	176 299.34\$
▪ Contribution de l'employeur	21 147.75\$

QUE le Conseil autorise le secrétaire-trésorier à effectuer les paiements requis pour les différents fonds.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-05-135 Acceptation de la liste des bons de commande du 4 au 30 avril 2018

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

QUE conformément à l'article 961.1 du Code municipal, le rapport des dépenses présenté à cette séance inclus également le rapport des autorisations de dépenses émis au cours du mois précédent;

QUE la présente certifie que la liste des bons de commandes et la liste des engagements financiers de l'année 2018 transmises par le secrétaire-trésorier à chaque membre du Conseil, et émises le 30 avril 2018 ont été acceptées par le Conseil municipal à cette séance.

BONS DE COMMANDES	MONTANT PAYÉ
▪ Liste des bons de commandes	28 878.36 \$
▪ Listes des engagements financiers (ententes)	628 769.65 \$

Adopté à l'unanimité

**2018-05-136 Demande de subventions, financement et autre
*M. Guy Léveillé : 48 heures vélo / Fais-Un-Voeu Québec***

ATTENDU QUE M. Guy Léveillé, employé municipal au Service des travaux publics, participera à l'événement 48 HEURES VÉLO Fais-Un-Vœu Québec en septembre 2018;

ATTENDU QUE le concept consiste au relai d'une équipe durant une période de 48 heures;

ATTENDU QUE les équipes doivent récolter une collecte de fonds d'au moins 3 600 \$ qui sera remise pour réaliser le vœu d'enfants atteints d'une maladie grave;

ATTENDU QUE la Municipalité désire soutenir M. Léveillé pour le bien de cette cause;

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Aline Trudel
Et résolu

DE VERSER une subvention discrétionnaire de 100\$ à M. Guy Léveillé dans le cadre de l'événement 48 HEURES VÉLO Fais-Un-Vœu Québec qui se déroulera en septembre 2018.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-05-137 Demande de subventions, financement et autre
Modification de la résolution numéro 2018-02-35 - Demande d'aide financière pour le développement du sport et de l'activité physique dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV

ATTENDU la résolution numéro 2018-02-35 relative à la demande financière pour le développement du sport et de l'activité physique dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV;

ATTENDU QUE la Municipalité doit confirmer son engagement financier audit projet;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

DE MODIFIER la résolution numéro 2018-04-108 de la façon suivante :

QUE la Municipalité des Cèdres autorise la présentation des projets 1) Terrains sportifs Colibris; 2) Descente et quai pour sports nautique sans moteur au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV;

QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité des Cèdres à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

QUE la Municipalité des Cèdres désigne M. Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

2018-05-138 Demande de subventions, financement et autre
Tournoi de balle donnée de haut et moyen calibre au profit du Championnat canadien

ATTENDU la demande de location de M. Marco Chapadeau pour l'utilisation des terrains de baseball du 15 au 17 juin 2018 pour la tenue d'un tournoi de balle donnée de haut et moyen calibre au profit du Championnat canadien;

ATTENDU QUE le coût de location des terrains de baseball s'élève à 735.85\$;

ATTENDU la recommandation du Comité des parcs et réseau cyclable de remettre à M. Chapadeau un montant de 600\$ en guise de subvention applicable sur le coût de la location desdits terrains;

Il est proposé par Louis Thauvette
Appuyé par Aline Trudel
Et résolu

DE VERSER une subvention de 600\$ à M. Marco Chapadeau dans le cadre de la tenue d'un tournoi de balle donnée de haut et moyen calibre au profit du Championnat canadien.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-05-139 Demande de subventions, financement et autre
Hébergement La Passerelle : achat d'un billet de golf dans le cadre de la 3^e édition

ATTENDU la tenue de la 3^e édition du tournoi de golf de l'*Hébergement La Passerelle* qui se déroulera le 25 août prochain;

ATTENDU la mission de l'organisme;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Serge Clément
Et résolu

D'ACHETER 1 billet au coût de 150 \$ et de désigner le maire, M. Raymond Larouche, à représenter la Municipalité lors du tournoi de golf de l'*Hébergement La Passerelle* qui se déroulera le 25 août 2018.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-05-140 Demande de subvention discrétionnaire pour l'amélioration du réseau routier municipal

ATTENDU la volonté de la Municipalité des Cèdres à poursuivre l'amélioration de son réseau routier municipal;

ATTENDU QU'il convient de déterminer le projet à propos duquel la Municipalité souhaite déposer sa demande d'aide financière dans le cadre du programme de soutien financier discrétionnaire de la députée de Soulanges;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Aline Trudel
Et résolu

QUE le Conseil municipal de la Municipalité des Cèdres demande à la députée de Soulanges, Mme Lucie Charlebois, une aide financière au montant de 100 000\$ pour les travaux de réfection et de pavage de la montée Chénier et chemin Saint-Antoine.

Adopté à l'unanimité

2018-05-141 Tournoi de golf 2018 au profit du Club Optimiste Les Cèdres

ATTENDU la tenue du tournoi de golf annuel du Club Optimiste Les Cèdres en collaboration avec la Municipalité des Cèdres qui se déroulera le 2 juin prochain;

ATTENDU QUE le Club Optimiste Les Cèdres fait partie des organismes reconnus pour des fins de subvention conformément à la résolution numéro 2018-01-10;

ATTENDU QUE l'argent amassé sert à supporter les jeunes de la communauté dans la réalisation de leurs projets;

Il est résolu Bernard Daoust
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

DE VERSER une subvention de 1 000\$ au Club Optimiste Les Cèdres dans le cadre de leur tournoi de golf annuel dont la répartition est la façon suivante :

- Achat d'un plan de commandite au coût de 300\$ (banderole sur un trou);
- Formation d'un quatuor au coût de 400\$;
- Don au montant de 300\$.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-05-142 Planitaxe (Éthier avocats Inc.) : mandat professionnel pour récupération additionnelle de TPS et TVQ pour l'année 2018

ATTENDU QUE la Municipalité désire obtenir les services pour une mise à jour ayant trait aux TPS et TVQ en regard des dispositions législatives en vertu de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi sur la taxe de vente du Québec, et ce à compter du 1^{er} janvier 2018 et pour toutes autres périodes suivantes;

ATTENDU l'offre de services professionnels de la firme Planitaxe (Éthier Avocats);

ATTENDU QUE la Municipalité versera à la firme pour le travail exécuté, une commission équivalente à 25%, calculée en fonction des montants récupérés des autorités fiscales, en capital et intérêts, plus toutes taxes applicables;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

DE MANDATER la firme Planitaxe (Éthier Avocats) relativement à la récupération additionnelle de TPS et TVQ pour l'année 2018 et d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, à signer le contrat de services.

Adopté à l'unanimité

2018-05-143 Roxboro Excavation Inc. : acceptation du décompte progressif numéro 3 (finale), certificat d'acceptation finale des travaux et recommandation de paiement pour les travaux exécutés jusqu'au 18 octobre 2016 relativement aux travaux de pavage mécanisé sur le chemin Saint-Féréol nord

ATTENDU la résolution numéro 2016-08-381 octroyant le mandat à la firme Roxboro Excavation Inc. pour des travaux de pavage mécanisé sur le chemin Saint-Féréol nord au coût de 277 282,40 (taxes en sus);

ATTENDU le dépôt du décompte progressif finale numéro 3 pour les travaux exécutés jusqu'au 18 octobre 2016;

ATTENDU l'inspection du 23 avril dernier certifiant que les travaux prévus ont été exécutés et que la construction est prête pour son usage;

ATTENDU le dépôt du certificat d'acceptation finale des travaux dûment signé par l'entrepreneur et la Municipalité ;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Louis Thauvette

Et résolu

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif numéro 3 (finale) au montant de 12 631,66 \$ (taxes en sus) à Roxboro Excavation Inc. dans le cadre des travaux de pavage mécanisé sur le chemin Saint-Féréol nord.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus accumulé pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

**2018-05-144 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Demande acceptée**

ATTENDU la demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée au Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

ATTENDU QUE le CCU a suspendu la demande du PIIA lors de sa réunion du 18 avril 2018 ;

ATTENDU QUE le CCU a recommandé l'acceptation du projet modifié de PIIA le 3 mai 2018 ;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

D'ACCEPTER le Plan d'implantation et d'intégration architecturale, tel que déposé, pour la propriété suivante :

Adresse	Nature de la demande	Décision
1275, chemin Saint-Féréol – lot 2 048 382	Rénovation du bâtiment principal selon projet modifié	Acceptée

Adopté à l'unanimité

2018-05-145 Mise à jour des officiers et fonctionnaires désignés pour l'application de règlements d'urbanisme et certains règlements administratifs

ATTENDU la résolution numéro 2017-05-181 autorisant les personnes occupant les postes identifiés au tableau de l'annexe A à agir à titre d'officier et de fonctionnaire désigné pour l'application des règlements d'urbanisme et des règlements municipaux;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la mise à jour du tableau;

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Aline Trudel
Et résolu

DE MODIFIER l'annexe A afin de mettre à jour les autorisations pour le poste de préposé à l'urbanisme et à l'environnement (saisonnier) et de préposé à l'urbanisme (étudiant) dans le cadre de l'application des règlements d'urbanisme et les règlements municipaux et l'émission de constat d'infraction;

QUE l'annexe A est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adopté à l'unanimité

2018-05-146 Adoption du règlement numéro 381-2-2018 établissant une rémunération au maire et aux conseillers selon la Loi sur le traitement des élus municipaux afin d'augmenter la rémunération

ATTENDU QUE le règlement numéro 381-2014 établissant une rémunération au maire et aux conseillers selon la Loi sur le traitement des élus municipaux de la Municipalité des Cèdres est entré en vigueur le 10 février 2015;

ATTENDU QU'il y a lieu de réviser la rémunération du maire et des conseillers;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné et un projet de règlement adopté lors de la séance du Conseil du 10 avril 2018;

ATTENDU QU'un résumé du projet de règlement a été dûment affiché, et ce conformément à la loi;

Il est proposé par Bernard Daoust

Appuyé par Michel Proulx

Et résolu

QUE le Conseil adopte le règlement portant le titre de :

Règlement numéro 381-2-2018 établissant une rémunération au maire et aux conseillers selon la Loi sur le traitement des élus municipaux afin d'augmenter la rémunération

QU'IL SOIT, PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT, DÉCRÉTÉ ET STATUÉ COMME SUIT :

ARTICLE 1

Le paragraphe de l'article 1 du règlement numéro 381-2014 est modifié et remplacé par le paragraphe suivant :

Pour l'année 2018, la rémunération de base annuelle du maire est établie en fonction du nombre d'habitants du territoire de la Municipalité, lequel est déterminé par le décret de population du gouvernement du Québec, qui sont compris dans la tranche de 5 001 à 15 000 habitants. Pour chaque habitant compris dans cette tranche de population, un montant de 3,50 \$ est attribué.

ARTICLE 2

Le 1^{er} paragraphe de l'article 4 est modifié et remplacé par le paragraphe suivant :

Advenant le cas où le maire-suppléant ou un membre du Conseil remplace le maire à une séance ordinaire, extraordinaire ou d'ajournement comme président, une rémunération de 70 \$ par séance lui est octroyée à titre de rémunération additionnelle.

ARTICLE 3

Le 3^e paragraphe de l'article 4 est modifié et remplacé par le paragraphe suivant :

Les membres du Conseil qui seront dûment mandatés par résolution du Conseil pour siéger sur un comité décrété par le Conseil, auront droit à une rémunération additionnelle de 70\$ pour le président et de 50\$ pour le ou les vice-président (s) lorsqu'ils sont dûment convoqués à une réunion du Comité. Le maire membre ex officio sur tous les comités décrétés par le Conseil aura droit à une rémunération additionnelle de 70\$ lorsqu'il sera dûment convoqué à une réunion du Comité.

ARTICLE 4

L'article 7 « Tableau des rémunérations et allocations de dépenses actuelles et proposées » est modifié et remplacé par le tableau suivant :

	RÉMUNÉRATION DE BASE	ALLOCATION DE DÉPENSES	TOTAL
Maire			
<i>Actuelle</i>	19 686 \$	9 843 \$	29 529\$
<i>Proposée</i>	24 108\$	12 054\$	36 162\$
Conseillers			
<i>Actuelle</i>	6 562 \$	3 281 \$	9 843\$
<i>Proposée</i>	8 036\$	4 018\$	12 054\$

ARTICLE 5

Le texte de l'article 8 est remplacé par le suivant :

Le présent règlement est rétroactif au 1^{er} janvier 2018.

ARTICLE 6

Le présent règlement fait partie intégrante du règlement établissant une rémunération au maire et aux conseillers selon la Loi sur le traitement des élus municipaux numéro 381-2014 et ses amendements qu'il modifie.

ARTICLE 7

Le présent règlement entre en vigueur selon la Loi.

Adopté à l'unanimité

2018-05-147 Avis de motion et dispense de lecture - règlement numéro 413-1-2018 modifiant le règlement numéro 413-2017 afin d'ajuster la tarification des biens et services de la Municipalité pour l'année 2018

AVIS DE MOTION ET DISPENSE DE LECTURE est donné par la conseillère, ALINE TRUDEL, que sera adopté, à une séance ultérieure, le règlement numéro 413-1-2018 modifiant le règlement numéro 413-2017 afin d'ajuster la tarification des biens et services de la Municipalité pour l'année 2018.

En même temps que la présentation du présent avis de motion, une dispense de lecture a été unanimement acceptée.

Une copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil dans les délais prescrits, le tout conformément à la loi.

2018-05-148 Adoption du projet de règlement numéro 413-1-2018 modifiant le règlement numéro 413-2017 afin d'ajuster la tarification des biens et services de la Municipalité pour l'année 2018

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres, en vertu du *Code municipal*, a le pouvoir de réglementer pour tarifier les services municipaux qu'elle dispense;

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajuster certains tarifs ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné lors de la séance ordinaire du 8 mai 2018;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été dûment remise à tous les membres du Conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les conseillers déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

QU'IL SOIT, PAR LE PRÉSENT PROJET DE RÈGLEMENT, DÉCRÉTÉ ET STATUÉ COMME SUIT :

QUE le Conseil adopte le projet de règlement portant le titre de :
Règlement numéro 413-1-2018 modifiant le règlement numéro 413-2017 afin d'ajuster la tarification des biens et services de la Municipalité pour l'année 2018

ARTICLE 1

Le précédent préambule fait partie intégrante du règlement de tarification numéro 413-1-2018.

ARTICLE 2

La tarification de l'item « Photocopies couleurs pour organisme partenaire/affilié et citoyens » de la section intitulée « Transcription, copie, reproduction et expédition de documents » de l'article 2.1 sous l'annexe A est modifié par l'ajout de la phrase suivante :

« les organismes reconnus bénéficient de 5 copies couleur gratuite conformément à la Politique de reconnaissance des organismes reconnus ».

ARTICLE 3

Le titre de la section intitulée « Retard pour chaque livre » de l'article 2.2 sous l'annexe A est modifié par l'ajout, à la suite du mot livre :

« périodique et jeu »

ARTICLE 4

Le titre de la section intitulée « Gymnase / salle du Croquet (activités multidisciplinaires, sportives et/ou cours) » de l'article 2.3 sous l'annexe A est modifié par l'ajout, à la suite du mot cours :

« terrains de baseball »

ARTICLE 5

Le titre de la tarification de la section intitulée « Clés » de l'article 2.3 sous l'annexe A est modifié par l'ajout, à la suite du mot tarification :

« (taxes incluses) »

ARTICLE 6

Le présent règlement fait partie intégrante du règlement de tarification numéro 413-2017 qu'il modifie.

ARTICLE 7

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité

2018-05-149 **Avis de motion et dispense de lecture - règlement numéro 396-1-2018 modifiant le règlement numéro 396-2016 relativement au plan d'implantation et d'intégration architecturale afin d'effectuer la mise à jour des bâtiments identifiés à l'inventaire du patrimoine bâti, corriger un libellé et créer un nouveau secteur assujetti**

AVIS DE MOTION ET DISPENSE DE LECTURE est donné par la conseillère, ALINE TRUDEL, que sera adopté, à une séance ultérieure, le règlement numéro 396-1-2018 modifiant le règlement numéro 396-2016 afin d'effectuer la mise à jour des bâtiments identifiés à l'inventaire du patrimoine bâti, corriger un libellé et créer un nouveau secteur assujetti.

En même temps que la présentation du présent avis de motion, une dispense de lecture a été unanimement acceptée.

Une copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil dans les délais prescrits, le tout conformément à la loi.

2018-05-150 **Adoption du projet de règlement numéro 396-1-2018 modifiant le règlement numéro 396-2016 relativement au plan d'implantation et d'intégration architecturale afin d'effectuer la mise à jour des bâtiments identifiés à l'inventaire du patrimoine bâti, corriger un libellé et créer un nouveau secteur assujetti**

ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 396-2016 de la Municipalité des Cèdres est entré en vigueur le 24 mars 2016;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres est régie par le *Code municipal* du Québec (CMQ) et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU) et que le règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 396-2016 ne peut être modifié que conformément aux dispositions de cette loi;

ATTENDU QUE le Conseil municipal juge pertinent de modifier les dispositions relatives aux propriétés identifiées à l'inventaire du patrimoine bâti suite à la mise à jour effectuée en 2017 ainsi que de créer un nouveau secteur assujetti;

ATTENDU QUE le Comité administratif d'urbanisme est favorable au projet de règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion et dispense de lecture a été dûment donné lors de la séance ordinaire du 8 mai 2018;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été dûment remise à tous les membres du Conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les conseillers déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'une consultation publique sur le premier projet de règlement tel que prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme se déroulera le 24 mai 2018 à 19h;

Il est proposé par Aline Trudel

Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

QU'IL SOIT, PAR LE PRÉSENT PROJET DE RÈGLEMENT, DÉCRÉTÉ ET STATUÉ COMME SUIT :

QUE le Conseil adopte le projet de règlement portant le titre de :
Règlement numéro 396-1-2018 modifiant le règlement numéro 396-2016 relativement au plan d'implantation et d'intégration architecturale afin d'effectuer la mise à jour des bâtiments identifiés à l'inventaire du patrimoine bâti, corriger un libellé et créer un nouveau secteur assujetti

QUE le texte du règlement numéro 396-1-2018 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Adopté à l'unanimité

2018-05-151 Avis de motion - adoption du premier projet de règlement numéro 395-7-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements afin d'autoriser l'utilisation de bâtiments temporaires pour l'agrandissement d'une institution d'enseignement préscolaire et primaire

AVIS DE MOTION ET DISPENSE DE LECTURE est donné par le conseiller, MARCEL GUÉRIN, que sera adopté, à une séance ultérieure, le règlement numéro 395-7-2018 modifiant le règlement numéro 395-2016 afin d'autoriser l'utilisation de bâtiments temporaires pour l'agrandissement d'une institution d'enseignement préscolaire et primaire.

En même temps que la présentation du présent avis de motion, une dispense de lecture a été unanimement acceptée.

Une copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil dans les délais prescrits, le tout conformément à la loi.

2018-05-152 Adoption du premier projet de règlement numéro 395-7-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements afin d'autoriser l'utilisation de bâtiments temporaires pour l'agrandissement d'une institution d'enseignement préscolaire et primaire

ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 395-2016 de la Municipalité des Cèdres est entré en vigueur le 11 mai 2016;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres est régie par le *Code municipal* du Québec (CMQ) et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU) et que le règlement de zonage numéro 395-2016 ne peut être modifié que conformément aux dispositions de cette loi;

ATTENDU QUE le Conseil municipal juge pertinent d'autoriser l'utilisation de bâtiments temporaires pour l'agrandissement d'une institution d'enseignement préscolaire et primaire;

ATTENDU QUE le Comité administratif d'urbanisme est favorable au projet de règlement ;

ATTENDU QU'un avis de motion et dispense de lecture a été dûment donné lors de la séance ordinaire du 8 mai 2018;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été dûment remise à tous les membres du Conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les conseillers déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'une consultation publique sur le premier projet de règlement tel que prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme se déroulera le 24 mai 2018 à 19h;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

QUE le Conseil adopte le premier projet de règlement portant le titre de :
Règlement numéro 395-7-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements afin d'autoriser l'utilisation de bâtiments temporaires pour l'agrandissement d'une institution d'enseignement préscolaire et primaire

QU'IL SOIT, PAR LE PRÉSENT PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT, DÉCRÉTÉ ET STATUÉ COMME SUIT :

ARTICLE 1

Le précédent préambule fait partie intégrante du présent projet de règlement de zonage numéro 395-07-2018.

ARTICLE 2

L'article 3.14.3 « Bâtiments temporaires autorisés » du règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements est modifié avec l'ajout à la suite du point e), d'un point f) :

« f) Les bâtiments temporaires nécessaires pour l'agrandissement temporaire d'un bâtiment principal ayant pour usage une institution d'enseignement préscolaire et primaire sont autorisés aux conditions suivantes :

- *Ils doivent être installés sur le même lot que le bâtiment faisant l'objet d'un agrandissement;*
- *Ils doivent être installés en respect aux normes prescrites à la « Grille des spécifications » applicable;*
- *Ils doivent être installés pour une période maximale de 3 ans;*
- *Ils doivent être retirés à la date d'expiration du certificat d'autorisation ou avant le début d'une année scolaire pendant laquelle l'agrandissement n'est plus requis : la disposition la plus restrictive s'applique;*
- *L'emplacement doit être remis en état immédiatement après le retrait des bâtiments temporaires : aménagement des espaces extérieurs, retrait des raccordements temporaires et remise en état des infrastructures municipales à la satisfaction de la Municipalité et remise en état du bâtiment qui a été agrandi. »*

ARTICLE 3

Le présent règlement fait partie intégrante du règlement de zonage numéro 395-2016 qu'il modifie.

ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur selon la Loi.

Adopté à l'unanimité

2018-05-153 Nomination de Marcel Guérin à titre de maire suppléant pour la période du 8 mai au 13 novembre 2018

ATTENDU la nécessité de nommer un maire suppléant en cas d'absence du maire;

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Aline Trudel
Et résolu

DE NOMMER M. Marcel Guérin à titre de maire suppléant du 8 mai au 13 novembre 2018.

Adopté à l'unanimité

2018-05-154 Commission des transports du Québec : désignation d'un signataire dans le cadre de la demande d'un permis pour le transport maritime de passagers

ATTENDU la nécessité de désigner un signataire afin de compléter la demande de permis maritime auprès de la Commission des transports du Québec;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

DE DÉSIGNER M. Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, à titre de signataire dans le cadre de la demande de permis pour transport maritime de passagers;

QU'un chèque au montant de 279 \$ soit émis pour la délivrance du permis maritime.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-05-155 Mise à jour de la Politique des organismes reconnus

ATTENDU la pertinence de mettre à jour la Politique des organismes reconnus;

ATTENDU les recommandations du Comité des loisirs et de la culture;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

D'ACCEPTER la mise à jour de la Politique des organismes reconnus tel que déposé.

Adopté à l'unanimité

2018-05-156 Adoption d'une résolution aux fins de confier le mandat aux municipalités d'Austin, Lanoraie, Nantes, Ristigouche-Partie-Sud-Est, Sorel-Tracy et aux autres municipalités qui se sont portées requérantes de nous représenter dans le cadre d'une procédure judiciaire contre le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en raison de l'absence de réponse ou d'une réponse inadéquate à la demande de la Municipalité d'obtenir une dérogation au Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection afin de faire appliquer le Règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la Municipalité

ATTENDU la démarche effectuée par plusieurs municipalités québécoises depuis plusieurs années pour mieux protéger les sources d'eau potable menacées par les projets de recherche, de production, de stockage et de transport des hydrocarbures dans les territoires municipaux;

ATTENDU l'adoption du *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* (ci-après « *RPEP* ») par le gouvernement du Québec, lequel règlement est entré en vigueur au mois d'août 2014;

ATTENDU QUE, en application du premier alinéa de l'article 118.3.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2; ci-après « *L.Q.E.* »), l'entrée en vigueur du *RPEP* fait en sorte que ce règlement provincial prévaut sur tout règlement municipal portant sur le même objet;

ATTENDU QUE, après examen du *RPEP* et une analyse scientifique rigoureuse, plusieurs municipalités, dont la **Municipalité des Cèdres**, se sont montrées convaincues que les dispositions et normes de dudit règlement n'assurent pas une protection adéquate et suffisante des sources d'eau potable sur leur territoire, particulièrement là où les citoyens et citoyennes sont alimentés par des puits artésiens ou de surface individuels;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 118.3.3 *L.Q.E.* permet au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (ci-après le « ministre de l'Environnement ») d'approuver un règlement local portant sur le même objet que le *RPEP*, auquel cas le règlement local prévaut alors sur le *RPEP* dans la mesure que détermine le ministre;

ATTENDU QUE la **Municipalité des Cèdres** a adopté le règlement numéro 409-2017 portant le titre de Règlement sur le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la Municipalité des Cèdres, en date du 14 novembre 2017;

ATTENDU QU'une copie dudit règlement a été transmise au ministre de l'Environnement afin de faire approuver ledit règlement pour valoir en lieu et place du *RPEP* sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE, dans une démarche similaire, 318 municipalités (ci-après « les municipalités réclamantes ») ont demandé au ministre de l'Environnement d'approuver leur propre règlement local, dérogeant ainsi au *RPEP*, de façon à pouvoir accroître les distances séparatrices entre les éventuelles installations des sociétés gazières et pétrolières et les sources d'eau potable (ci-après la « demande de dérogation »);

ATTENDU QU'au soutien de leur demande de dérogation, les municipalités réclamantes ont collectivement soumis au ministre, pour son analyse, une preuve scientifique détaillée, rigoureuse et prépondérante démontrant l'inadéquation des normes prévues au *RPEP*, lesquelles normes ne permettent pas d'assurer la protection efficace des sources d'eau potable sur leur territoire respectif;

ATTENDU QU'qu'en soutien de leur demande de dérogation, les municipalités réclamantes ont aussi invoqué le rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) concernant l'exploitation des hydrocarbures de schiste, lequel rapport recommandait également au gouvernement de revoir les distances séparatrices prévues au *RPEP*;

ATTENDU QUE pour toute réaction suite à cette demande de dérogation, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a exigé des municipalités réclamantes, incluant la **Municipalité des Cèdres**, qu'elles fournissent au soutien de cette demande une preuve des conditions locales justifiant l'adoption d'un règlement particulier;

ATTENDU QUE les municipalités réclamantes, incluant la **Municipalité des Cèdres**, sont d'avis qu'une telle démonstration des conditions locales est tout à fait superfétatoire vu les conclusions de la preuve scientifique complète qui a déjà été déposée au soutien de leur demande de dérogation et vu qu'il ne s'agit pas de libéraliser les normes prévues au *RPEP*, mais de les renforcer par l'application de normes plus sévères, tel que cela appert du Règlement numéro 409-2017 de notre municipalité qui a été transmis au ministre de l'Environnement;

ATTENDU QUE le maintien des distances séparatrices actuelles dans le projet de règlement modifiant le *RPEP* déposé par le gouvernement le 14 février 2018 semble indiquer que le MDDELCC n'a pas pris en considération ladite preuve scientifique qui a été déposée au soutien de la demande de dérogation;

ATTENDU le principe de « précaution » enchâssé dans la *Loi sur le développement durable* (RLRQ, c. D-8.1.1) et selon lequel « lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement »;

ATTENDU aussi le principe de « subsidiarité », également enchâssé dans la *Loi sur le développement durable*, selon lequel « les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité » et qu'il est pertinent de rapprocher les lieux de décision le plus possible des citoyens et des communautés concernés ;

ATTENDU QUE, par l'adoption de la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs*, sanctionnée le 16 juin 2017, le législateur québécois a reconnu que :

- les municipalités sont, dans l'exercice de leurs compétences, des gouvernements de proximité faisant partie intégrante de l'État québécois;
- les élus municipaux possèdent la légitimité nécessaire, au sens de la démocratie représentative, pour gouverner selon leurs attributions; et que
- les municipalités exercent des fonctions essentielles et offrent à leur population des services qui contribuent à maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, notamment dans un contexte de développement durable;

ATTENDU Qu'à ce jour, nous n'avons reçu aucune réponse formelle ou réponse adéquate de la part de la ministre de l'Environnement, outre cette demande de preuve de la situation locale;

ATTENDU QUE cette demande outrepassse le cadre de la *L.Q.E* et ne peut constituer une exigence légitime et raisonnable de la part de la ministre de l'Environnement;

ATTENDU QUE l'exigence de la ministre de l'Environnement de présenter une preuve de la situation locale place la Municipalité des Cèdres, de même que toutes les municipalités réclamantes, dans une situation de difficulté réelle et urgente;

ATTENDU QUE devant le silence de la ministre de l'Environnement ou d'une réponse inadéquate, la Municipalité des Cèdres se trouve placée dans une impasse et qu'il en va de même pour toutes les municipalités réclamantes;

ATTENDU QUE dans ces circonstances, la Municipalité des Cèdres doit considérer l'opportunité de porter devant les tribunaux le différend qui l'oppose à la ministre de l'Environnement et qu'il en va de même pour toutes les municipalités réclamantes;

ATTENDU QUE le Fonds intermunicipal de défense de l'eau (FIDE) peut financer, au moins en partie, ce recours aux tribunaux et que tout besoin supplémentaire, le cas échéant, pourrait être financé par une contribution modeste des municipalités requérantes et des municipalités mandantes;

ATTENDU QUE l'article 91 du *Code de procédure civile* prévoit que plusieurs personnes ayant un intérêt commun dans un litige peuvent mandater l'une d'elles pour agir en justice pour leur compte;

ATTENDU QUE les municipalités d’Austin, Lanoraie, Nantes, Ristigouche-Partie-Sud-Est, Sorel-Tracy et d’autres municipalités (ci-après « les municipalités requérantes ») ont accepté de se porter requérantes et de représenter toute municipalité qui leur aura fait parvenir une résolution adoptée en bonne et due forme les mandatant pour agir en son nom en la présente affaire;

ATTENDU les difficultés logistiques pour réunir à nouveau les municipalités concernées par la demande de dérogation et les contraintes juridiques liées à la nécessité d’observer les délais légaux pour entreprendre ladite procédure judiciaire;

ATTENDU QU’il y a lieu de mandater les municipalités requérantes afin de nous représenter et agir pour notre compte dans le cadre du recours judiciaire à entreprendre – ou qui a été entrepris – afin de faire valoir nos droits et protéger nos intérêts quant à la demande de dérogation déposée devant la ministre de l’Environnement et d’obtenir une réponse adéquate à notre demande de dérogation au RPEP;

et, finalement,

ATTENDU QUE la présente résolution est adoptée pour valoir procuration et mandat aux municipalités d’Austin, Lanoraie, Nantes, Ristigouche-Partie-Sud-Est, Sorel-Tracy et autres municipalités requérantes au sens de l’article 91 du *Code de procédure civile*.

En conséquence de ce qui précède,

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

DE RÉAFFIRMER la volonté de la Municipalité des Cèdres de mieux protéger les sources d’eau potable sur son territoire en augmentant les distances séparatrices prévues dans le RPEP;

DE CONFIER aux municipalités d’Austin, Lanoraie, Nantes, Ristigouche-Partie-Sud-Est, Sorel-Tracy et autres municipalités requérantes le mandat de la représenter et d’agir en son nom dans le cadre du recours à entreprendre – ou qui a été entrepris – afin de faire valoir ses droits et protéger ses intérêts quant à sa demande de dérogation déposée devant la ministre de l’Environnement et d’obtenir une réponse adéquate à sa demande de dérogation au RPEP, le tout en application de l’article 91 du Code de procédure civile;

DE DEMANDER à la direction générale de faire parvenir une copie certifiée conforme de la présente résolution au Comité de pilotage de la démarche commune des municipalités en faveur d’une dérogation au RPEP pour confirmer l’octroi du mandat de représentation en la présente affaire.

Adopté à l’unanimité

2018-05-157 Politique de recouvrement de compte en souffrance

ATTENDU QUE dans le souci d'équité et de pratiques de saine gestion des fonds publics, la Municipalité juge opportun de mettre en place des procédures qui lui permettront de percevoir les sommes qui lui sont dues;

ATTENDU QUE la politique a pour objet 1) D'énoncer les principes directeurs en matière de recouvrement et de radiation de mauvaises créances; 2) De déterminer les obligations et les responsabilités qui incombent aux intervenants en matière de recouvrement.

ATTENDU QUE la politique couvre l'ensemble des créances dues à la Municipalité et inclus la procédure administrative liée à la radiation des mauvaises créances;

ATTENDU la recommandation du Comité des loisirs et de la culture;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

D'ADOPTER la Politique de recouvrement de compte en souffrance tel que déposé.

Adopté à l'unanimité

2018-05-158 Politique relative à l'usage de drogues, d'alcool et de médicaments sur les lieux de travail

ATTENDU QUE, sous réserve de dispositions d'une convention collective de travail, tout employeur conserve le droit de gérance lui permettant de mettre en place une politique prohibant la possession ou la consommation de drogues sur les lieux du travail;

ATTENDU QUE la Municipalité croit nécessaire de créer cette politique afin de protéger la santé, la sécurité et l'intégrité physique et psychologique de ses employés;

ATTENDU QU'il est reconnu que la consommation d'alcool ou de drogues peut entraîner des effets très néfastes sur la santé et la sécurité d'un employé, et grandement perturber son rendement au travail;

ATTENDU QUE la Municipalité désire s'assurer que ses employés maintiennent en tout temps les exigences physiques et d'intégrité requises à l'exécution efficace et sécuritaire de leur travail;

ATTENDU la future légalité de la consommation du cannabis à des fins récréatives au Canada, il est impératif d'établir des politiques et des directives claires permettant de prévenir les situations potentiellement à risque;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Bernard Daoust
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'ADOPTER la Politique relative à l'usage de drogues, d'alcool et de médicaments sur les lieux de travail.

Adopté à l'unanimité

2018-05-159 Mise à jour de la Politique de subvention aux citoyens pour activités sportives

ATTENDU QUE l'article 4d) de la Politique mentionne que les sports doivent être régis par un organisme privé, municipal, régional, provincial, national ou par une fédération et que ces organismes doivent être accrédités auprès de la Municipalité;

ATTENDU la pertinence de joindre en annexe, à la Politique, la liste des organismes accrédités par la Municipalité;

Il est proposé par Louis Thauvette
Appuyé par Aline Trudel
Et résolu

D'ADOPTER la liste des organismes accrédités par la Municipalité;

DE PROCÉDER à la mise à jour de la Politique de subvention aux citoyens pour activités sportives en y ajoutant la liste des organismes accrédités par la Municipalité.

Adopté à l'unanimité

2018-05-160 Acceptation d'officialisation de noms de parcs et lieux publics municipaux

ATTENDU QUE les parcs municipaux sur le territoire de la Municipalité des Cèdres n'ont pas de dénomination officielle pour leur identification;

ATTENDU la pertinence d'identifier officiellement les parcs municipaux avec des noms significatifs pour la Municipalité;

ATTENDU QUE les membres du Comité sur la toponymie recommandent les noms suivants pour désignés les parcs municipaux :

Noms	Emplacements	Origine des noms
Parc Besner	Lot 2 047 383	Terre appartenue à M. Philias Leroux (1892-1976). Le parc porte le nom de l'épouse de ce dernier, Mme Appolline Besner (décédée en 1986), puisqu'il existait déjà un parc nommé Leroux.
Parc Daoust	Lots 2 045 889 et 2 045 894	Terre appartenue au promoteur, M. Claude Daoust (1937).
Parc Daviau	lot 2 046 356	Nom donné par M. Gontran Bissonnette (propriétaire de la terre) en l'honneur de M. Roland Daviau (1937-2011) qui fut directeur de l'école Marguerite-Bourgeois et conseiller municipal pour la Paroisse Saint-Joseph de Soulanges. M. Daviau aurait été le premier propriétaire du terrain.
Parc Emile	2 045 964	Parc nommé informellement Émile en l'honneur de M. Émile Levac (1907-1979), propriétaire de la terre.
Parc Jeanne	lot 2 045 964	Terrain appartenue à M. Roland Chevrier. Le parc porte le nom de l'épouse de ce dernier, Mme Jeanne Brown. M. Chevrier s'est marié le 24 juillet 1954 et est décédé à 79 ans.

Parc Leroux	lot 2 047 214	M. Jean-Charles Leroux (1915-1956) possédait la pointe en haut des Cèdres qui porte son nom. M. Leroux (Charlie) est décédé en 1956.
Parc Levac	2 047 141	M. Armand Levac (1940) fut promoteur et propriétaire de la terre. Il fut également maire de la Municipalité.
Parc Lucerne	Parc Lucerne	Le projet domiciliaire s'appelait Lucerne ce qui a probablement conditionné l'appellation de Parc informellement appelé « parc Lucerne ».
Parc Sophie	lot 2 046 690	Prénom de la petite fille de M. Yvon Farmer (1938), promoteur et propriétaire de la terre. Le père de M. Farmer fut maire de 1965 à 1967.
Parc Optimiste	2 046 690	En référence au Club Optimiste Les Cèdres qui ont bâti le Pavillon récréatif des bénévoles et ont financé plusieurs projets à Les Cèdres
Parc Chamberry	5 013 801	Un petit ruisseau court sur le site et porte ce nom. Les noms des rues dans le secteur sont également reliés à des cours d'eau. On a un accès au parc par les rues Champlain et Chamberry.
Parc Saint-Louis	4 287 599 et 4 287 603	Nommé selon le nom de la rue qui le borde.

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

QUE le Conseil accepte les choix de noms de parcs et lieux publics municipaux ci-haut mentionnés pour fins d'officialisation.

Adopté à l'unanimité

2018-05-161 Création d'un comité de pilotage Municipalité amie des aînés (MADA)

ATTENDU QUE le Conseil municipal mandate le comité de pilotage, ainsi que ses membres, pour mener à bien la démarche MADA ;

ATTENDU QUE le rôle du comité de pilotage est d'élaborer la Politique MADA en effectuant les consultations publiques et le diagnostic pour mener à la création de la politique et le plan d'action ;

Il est proposé par Louis Thauvette
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

QUE le Conseil municipal mandate les personnes suivantes à titre de membres du comité de pilotage : Mmes Sophie Boucher, chargée de projet, Anne-Marie Déziel, coordonnatrice des loisirs, Aline Trudel, conseillère municipale district 3, Élyse Lapointe, CSSS, Stéphanie Daoust, citoyenne famille, Karine Lapointe, citoyenne famille, Denise Proulx, citoyenne aînée, et M. Clément Arseneault, citoyen aîné.

Adopté à l'unanimité

2018-05-162 Adhésion au Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec et acceptation du partage de la somme allouée dans le cadre du Programme

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres est admissible au Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec en raison de la construction de la Ligne Langlois-Vaudreuil-Soulanges sur son territoire ;

ATTENDU QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges s'est vue allouée par Hydro-Québec, dans le cadre de ce programme, une somme de 212 000\$ et que les organismes admissibles de la MRC de Vaudreuil-Soulanges se sont entendus pour la partager comme suit :

<i>MRC Vaudreuil-Soulanges</i>		<i>0\$</i>	
<i>Les Cèdres</i>	<i>4 400 mètres</i>	<i>101 000\$</i>	<i>47,6%</i>
<i>Saint-Lazare</i>	<i>700 mètres</i>	<i>14 000\$</i>	<i>6,6%</i>
<i>Vaudreuil-Dorion</i>	<i>4 400 mètres</i>	<i>97 000\$</i>	<i>45,8%</i>

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres a été informée par Hydro-Québec, de l'objectif, des conditions générales de réalisation, des domaines d'activité admissibles et du processus d'application du Programme de mise en valeur intégrée ;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres désire adhérer à ce programme et s'engage à utiliser la somme allouée dans le but de réaliser des initiatives qui répondent à l'un des domaines d'activité admissibles et respectent les conditions générales de réalisation du programme ;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres s'engage à soumettre à Hydro-Québec pour approbation une fiche d'initiative dûment remplie pour chaque initiative proposée et à rendre compte à Hydro-Québec de l'utilisation de la somme qui lui est allouée ;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Aline Trudel
Et résolu

QUE la Municipalité des Cèdres adhère au Programme de mise en valeur intégrée, autorise le maire, M. Raymond Larouche et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, à signer une convention à cet effet avec Hydro-Québec et demande à Hydro-Québec de lui verser sa quote-part de la somme allouée;

QUE le directeur général M. Jimmy Poulin soit désigné à titre de chargé du Programme PMVI.

Adopté à l'unanimité

2018-05-163 Embauche temporaire de M. Edwin-Nicolas Pineda à titre de préposé à l'urbanisme et environnement au Service de l'urbanisme

ATTENDU le surcroît de travail au Service de l'urbanisme durant la période estivale;

ATTENDU l'appel de candidatures en date du 17 mars 2018;

ATTENDU les entrevues effectuées du 13 au 16 avril 2018 inclusivement;

ATTENDU la recommandation du directeur général et secrétaire-trésorier;

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

D'EMBAUCHER M. Edwin-Nicolas Pineda à titre de préposé à l'urbanisme et environnement au Service de l'urbanisme pour la période du 30 avril au 26 octobre 2018 à raison de 35 heures / semaine, et ce selon les conditions de travail énoncées à la convention collective des employés de bureau présentement en vigueur;

QUE M. Pineda est désigné officier et fonctionnaire désigné à titre de préposé à l'urbanisme et environnement pour l'application des règlements d'urbanisme et certains règlements municipaux conformément à la résolution numéro 2018-05-144.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-05-164 Embauche de M. Alexandre Chiasson à titre de matelot de la navette fluviale

ATTENDU l'offre d'emploi dûment publié le 3 mars 2018;

ATTENDU les entrevues effectuées le 19 avril 2018;

ATTENDU la recommandation du directeur général et secrétaire-trésorier;

Il est proposé par Louis Thauvette
Appuyé par Aline Trudel
Et résolu

D'EMBAUCHER M. Alexandre Chiasson à titre de matelot de la navette fluviale au taux horaire de 13,25 \$ pour la période du 19 mai au 8 octobre 2018, et ce selon les conditions de travail intervenues entre les parties.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-05-165 Embauche de M. Nicolas Lebeau à titre de capitaine de la navette fluviale

ATTENDU le poste disponible de capitaine de la navette fluviale;

ATTENDU le titre de capitaine pour la navette fluviale obtenu par M. Lebeau suite à une formation à l'institut maritime du Québec en mai 2017;

ATTENDU ses connaissances et son expérience sur la sécurité de base des petits bâtiments dont la navette fluviale à titre de capitaine substitut et de matelot;

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Aline Trudel
Et résolu

D'EMBAUCHER M. Nicholas Lebeau à titre de capitaine de la navette fluviale au taux horaire de 16 \$ pour la période du 17 mai au 12 octobre 2018, et ce selon les conditions de travail intervenues entre les parties.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-05-166 Nomination de MM André Vinet et Richard Castonguay à titre de chefs d'équipe substituts pour la période estivale au Service des travaux publics

ATTENDU la pertinence de nommer deux chefs d'équipe substituts au Service des travaux publics pour la période estivale 2018;

ATTENDU l'appel de candidatures dûment affiché;

ATTENDU les dispositions de la convention collective applicables;

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

DE NOMMER MM André Vinet et Richard Castonguay à titre de chefs d'équipe substituts pour la période estivale 2018, et ce selon les conditions prévues à la convention collective des employés de voirie en vigueur;

QUE les postes de chef d'équipe substituts débutent le 1^{er} mai et se termine le 30 novembre 2018.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-05-167 Démission de M. Michel Provencher à titre de pompier à temps partiel

ATTENDU QUE M. Michel Provencher n'est plus apte à accomplir ses obligations de pompier à temps partiel au sein du Service de sécurité incendie dû à son déménagement;

ATTENDU le dépôt de sa lettre de démission en date du 12 avril 2018;

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'ACCEPTER le dépôt de la lettre de démission de M. Michel Provencher à titre de pompier à temps partiel;

QUE la démission est effective au 12 avril 2018.

Adopté à l'unanimité

2018-05-168 Reconduction du prolongement du contrat de travail de M. Mathieu Levac à titre de journalier/ouvrier temporaire au Service des travaux publics

ATTENDU la résolution numéro 2016-11-523 embauchant M. Mathieu Levac à titre de journalier/ouvrier temporaire pour le remplacement de l'employé numéro 43;

ATTENDU le prolongement indéterminé de l'absence de l'employé numéro 43;

ATTENDU QU'il y a lieu de spécifier trimestriellement la période de prolongement du contrat de travail;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Serge Clément
Et résolu

D'ENTÉRINER la reconduction du poste de M. Mathieu Levac à titre de journalier/ouvrier pour la période du 15 janvier au 6 avril 2018, et ce à raison de 40 heures / semaine selon les conditions de travail de la convention collective des employés de voirie présentement en vigueur;

DE RECONDUIRE le poste de M. Mathieu Levac à titre de journalier/ouvrier pour la période du 9 avril au 13 juillet 2018, et ce à raison de 40 heures / semaine selon les conditions de travail de la convention collective des employés de voirie présentement en vigueur.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-05-169 M. Guy Léveillé, journalier/ouvrier au Service des travaux publics : confirmation du statut salarié régulier

ATTENDU QUE M. Guy Léveillé est à l'emploi de la Municipalité depuis le 13 août 2014 à titre de journalier/ouvrier temporaire au Service des travaux publics;

ATTENDU la disponibilité d'un poste permanent à temps plein au Service des travaux publics;

ATTENDU QUE M. Léveillé satisfait aux exigences de l'emploi ;

ATTENDU la recommandation du Comité des ressources humaines lors de la réunion tenue le 3 mai 2018;

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

DE CONFIRMER le statut salarié régulier de M. Guy Léveillé au poste de journalier/ouvrier selon les conditions de travail de la convention collective des employés de voirie présentement en vigueur, et ce à compter du 9 mai 2018.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-05-170 Embauche de M. Simon Riel à titre de technicien en génie civil (poste temporaire / temps plein) : autorisation de signature d'un contrat de travail

ATTENDU les projets en cours aux Services techniques et travaux publics et la nécessité de se doter d'une ressource;

ATTENDU l'appel de candidatures en date du 28 février 2018;

ATTENDU les entrevues effectuées le 26 avril 2018;

ATTENDU la recommandation du directeur général et secrétaire-trésorier;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'AUTORISER le maire, M. Raymond Larouche et le directeur général, M. Jimmy Poulin, à signer le contrat de travail de M. Simon Riel, à titre de technicien en génie civil, et ce pour la période du 14 mai au 10 août 2018 selon les conditions intervenues entre les parties.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-05-171 Reconduction de l'embauche de Mme Diane Hervieux à titre de préposée occasionnelle aux prêts à la bibliothèque Gaby-Farmer-Denis

ATTENDU les besoins en personnel de remplacement lors d'absence d'employés réguliers particulièrement les soirs de semaine et les samedis;

ATTENDU la recommandation du Comité des ressources humaines;

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Aline Trudel
Et résolu

DE RECONDUIRE le poste de Mme Diane Hervieux à titre de préposée aux prêts à la bibliothèque sur une base occasionnelle à raison de 12 heures semaines jusqu'au 21 décembre 2018, et ce selon les conditions de la convention collective des employés de bureau présentement en vigueur.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-05-172 Mandat pour cinq ans à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de sel de déglçage des chaussées (chlorure de sodium)

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglçage des chaussées (chlorure de sodium);

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujetti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ, pour les cinq (5) prochaines années;

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récite au long;

QUE la Municipalité des Cèdres confirme, comme les lois le permettent, son adhésion à ce regroupement d'achats géré par l'UMQ pour cinq (5) ans, soit jusqu'au 30 avril 2023 représentant le terme des contrats relatifs à la saison 2022-2023;

QUE pour se retirer de ce programme d'achat regroupé, la Municipalité des Cèdres devra faire parvenir une résolution de son Conseil à cet effet et ce, au moins trente (30) jours avant la date de publication de l'appel d'offres public annuel;

QUE la Municipalité des Cèdres confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, des documents d'appels d'offres pour adjudger des contrats d'achats regroupés pour le chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Municipalité, pour les hivers 2018-2019 à 2022-2023 inclusivement;

QUE la Municipalité des Cèdres confie, à l'UMQ, le mandat d'analyser des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité des Cèdres s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité des Cèdres s'engage à lui fournir les quantités de produit dont elle aura besoin, en remplissant, lorsque demandé, la fiche d'information et en la retournant à la date fixée;

QUE la Municipalité des Cèdres reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacun des participants. Pour l'appel d'offres 2018-2019, ce pourcentage est fixé à 1.0 % pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2.0 % pour les non membres de l'UMQ. Pour les appels d'offres subséquents, ces pourcentages pourront varier et seront définis dans le document d'appel d'offres;

QU'UN exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Adopté à l'unanimité

2018-05-173 Implantation d'un arrêt obligatoire à l'intersection des rues Colibris et Champlain

ATTENDU les requêtes reçues de citoyens afin de ralentir la vitesse dans le secteur Haut-Chamberry;

ATTENDU l'implantation d'un arrêt obligatoire temporaire à l'intersection des rues Colibris et Champlain;

ATTENDU la recommandation du Comité des services techniques et travaux publics lors de la réunion du 26 avril dernier;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Aline Trudel
Et résolu

D'AUTORISER l'implantation d'un arrêt obligatoire permanent sur la rue Colibris à l'intersection de la rue Champlain.

Adopté à l'unanimité

2018-05-174 Implantation d'un arrêt obligatoire à l'intersection des rues Rolland et Rolland

ATTENDU les requêtes reçues de citoyens afin de ralentir la vitesse dans le secteur de la rue Rolland;

ATTENDU la recommandation du Comité d'aménagement de modérateurs de vitesse lors de la réunion du 1^{er} mai dernier;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

D'AUTORISER l'implantation d'un arrêt obligatoire sur la rue Rolland en direction sud à l'intersection des rues Rolland et Rolland.

Adopté à l'unanimité

2018-05-175 École Marguerite-Bourgeois : diverses demandes pour la tenue du duathlon 2018

ATTENDU QUE l'école Marguerite-Bourgeois organise un duathlon le 13 juin prochain de 8h30 à 11h30 et de 12h45 à 14h30 dans la cour d'école et les rues avoisinantes ;

ATTENDU QUE l'école sollicite l'aide de la Municipalité afin de procéder à la fermeture partielle et à l'entretien de certaines rues afin d'assurer le bon déroulement de l'activité de même qu'à bénéficier de certains équipements ;

Il est proposé par Bernard Daoust
Appuyé par Aline Trudel
Et résolu

D'AUTORISER la fermeture partielle du quadrilatère des rues Saint-Thomas, Saint-Pierre, Daoust et Saint-Joseph et de fournir les équipements disponibles pour la tenue du duathlon de l'école Marguerite-Bourgeois le 13 juin 2018 ;

DE TRANSMETTRE la présente résolution à la Sûreté du Québec.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour affecter la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-05-176 Achat d'un humidificateur pour la bibliothèque Gaby-Farmer-Denis

ATTENDU la défektivité d'un humidificateur de la bibliothèque Gaby-Farmer-Denis;

ATTENDU la demande de prix pour la réparation et l'achat d'un humidificateur conformément à la Politique d'acquisition de biens et services;

ATTENDU QUE la réparation de l'humidificateur est sans garantie compte tenu des risques liés au bon fonctionnement de l'appareil;

ATTENDU QU'il est impératif de se doter d'un humidificateur adéquat afin d'assurer la préservation des livres et documents;

Il est proposé par Bernard Daoust
Appuyé par Aline Trudel
Et résolu

D'ACCEPTER la soumission de Jean Lapointe Réfrigération au montant de 5 000\$ (taxes en sus) pour la fourniture et l'installation d'un humidificateur nouvelle génération pour la bibliothèque Gaby-Farmer-Denis.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-05-177 Contrat de service d'entretien paysager des arbres, arbustes et massifs floraux municipaux pour la saison estivale 2018

ATTENDU la demande de prix acheminée le 25 avril dernier relativement à un service d'entretien paysager des arbres, arbustes et massifs floraux municipaux pour la saison estivale 2018;

ATTENDU QUE la demande de prix conformément à la Politique d'acquisition de biens et services;

ATTENDU QU'une seule offre fût déposée ;

Il est proposé par Louis Thauvette
Appuyé par Aline Trudel
Et résolu

DE MANDATER Jose É Réalise Inc. pour le service d'entretien paysager des arbres, arbustes et massifs floraux municipaux pour la période du 14 mai au 26 octobre 2018 au coût de 16 200\$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour affecter la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-05-178 Contrat de service de patrouille, de surveillance et d'application de certains règlements municipaux pour la saison estivale 2018

ATTENDU la demande de prix acheminée le 26 avril dernier relativement à un service de patrouille, de surveillance et d'application de certains règlements municipaux pour la saison estivale 2018;

ATTENDU la demande de prix conformément à la Politique d'acquisition de biens et services;

ATTENDU les offres reçues;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'ADJUGER le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, l'entreprise Sûreté Cavalerie Inc. pour un service de patrouille, de surveillance et d'application de certains règlements municipaux pour la période du 18 juin au 30 septembre 2018 au coût de 19 208.70\$ (taxes en sus);

D'AUTORISER les patrouilleurs à émettre tout avis ou constat d'infraction à tout contrevenant dans le cadre de l'application de règlements d'urbanisme et certains règlements municipaux conformément à la résolution numéro 2018-05-144.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

**2018-05-179 Acquisition de l'immeuble désigné sous le lot numéro 2 047 331 (939, chemin Saint-Féréol)
*Autorisation de dépôt et signature d'une offre d'achat***

ATTENDU le projet de construction d'un nouveau garage municipal;

ATTENDU l'intérêt d'acquérir le lot adjacent au garage municipal actuel;

ATTENDU la recommandation du Comité des Travaux publics;

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

D'AUTORISER le maire, M. Raymond Larouche et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, à déposer et signer une offre d'achat pour l'acquisition du lot 2 047 331 (939, chemin Saint-Féréol) au montant de 300 000\$;

D'AUTORISER le maire, M. Raymond Larouche et le directeur général, M. Jimmy Poulin, à signer tout document afférent à l'acquisition du lot 2 047 331 (939, chemin Saint-Féréol).

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus accumulé pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

**2018-05-180 Acquisition de l'immeuble désigné sous le lot numéro 2 047 331 (939, chemin Saint-Féréol)
*François Leroux, notaire : mandat pour la préparation de l'acte de vente***

ATTENDU la résolution numéro 2018-05-163 autorisant le dépôt et la signature d'une offre d'achat pour l'acquisition du lot 2 047 331 (939, chemin Saint-Féréol) ;

Il est proposé par Louis Thauvette
Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

DE MANDATER Me François Leroux, notaire, pour la préparation de l'acte de vente et tout document relatif à l'acquisition du lot 2 047 331 (939, chemin Saint-Féréol) par la Municipalité des Cèdres.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

Période de questions allouée aux personnes présentes

Début de la période : 20h23

Fin de la période de questions : 20h47

Parole au Conseil

Les membres du Conseil ont la possibilité de soumettre leurs questions ou commentaires au Conseil.

2018-05-181 Levée de la séance ordinaire

ATTENDU QUE les points à l'ordre du jour sont tous épuisés;

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

QUE la présente séance ordinaire soit levée à 20h54.

Adopté à l'unanimité

Raymond Larouche
Maire

Jimmy Poulin
Secrétaire-trésorier